

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2015-112 du 24 Septembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre septembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 15 septembre 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – M. BONIFACE – V. HERMANT – G. WATSON – V. CERF – D. TABARY – M. GORGUET -

MM. A. CHAUSSOY – B. DOBOEUF – L. GABRELLE – B. VAILLANT - Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. MAYEUX – P. COLLE – D. REBOUT – E. BURDIK – H. COPIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – J.-L. CANDAT -

M. B. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. M. LEROY  
M. J.-Cl. MAYEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DRUCBERT  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE  
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-P. LEBRET

**OBJET :** Avis sur le projet éolien de LIGNY-THILLOY, GUEUDE COURT, BAPAUME, présenté par la SAS Ferme des Tilleuls.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire les objectifs poursuivis par l'intercommunalité dans le cadre du développement des parcs éoliens en vue de répondre aux enjeux régionaux de production d'énergies renouvelables.

Monsieur le Président rappelle que l'intercommunalité du Sud Artois a adopté à l'unanimité du conseil communautaire lors de sa séance du 17 février 2014 son schéma de développement éolien (délibération 2014-018 du 17/02/2014).

Monsieur le Président indique que cet outil, fruit des études environnementales et de la concertation entre les communes du territoire, vise à pallier la fin des ZDE et à harmoniser un développement des projets éoliens respectueux des paysages et de contraintes d'éloignement des zones habitées supérieures à la réglementation en vigueur (distance de 700 m par rapport à l'habitat). Ce schéma prend en compte les éventuels problèmes de co-visibilité des projets les uns par rapport aux autres et renonce à investir certaines zones retenues comme favorables dans le cadre du schéma régional éolien pour permettre les respirations paysagères nécessaires et éviter les phénomènes d'encerclement des zones habitées.

Monsieur le Président présente ensuite le projet porté par la SAS ferme des Tilleuls qui envisage la construction de 11 éoliennes d'une puissance de 3 MW à 3,3 MW sur les territoires de LIGNY-THILLOY, BAPAUME et GUEUDE COURT, cette dernière commune étant en-dehors du périmètre territorial.

Monsieur le Président précise que ce projet soumis à enquête publique porte sur une zone favorable au développement éolien et qu'elle est identifiée dans le schéma territorial sous le numéro Zone Favorable 9.

Monsieur le Président rappelle aussi que ce projet s'inscrit dans la démarche initiée par l'intercommunalité dans le cadre de la reconnaissance par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable de l'intercommunalité comme territoire à énergie positive pour la croissance verte en répondant aux enjeux de régionaux de développement des énergies renouvelables et en contribuant à l'indépendance énergétique du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à la majorité de 60 voix pour moins une voix contre :

- d'émettre un avis favorable sur le projet d'implantation de 11 éoliennes présenté par la SAS Ferme des Tilleuls soumis à enquête publique.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 24 Septembre 2015 et transmission en Préfecture le 24 septembre 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 24 Septembre 2015 et transmission  
en Préfecture le 24 Septembre 2015

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

